

Certificat de conformité du contrôle de la production en usine**0679-CPR-0878**

(Version originale en langue française)

Dans le cadre du règlement (UE) n°305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011, établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la Directive 89/106/CEE du Conseil, il a été établi que le(s) produit(s) de construction désigné(s) dans la page suivante, mis sur le marché de la zone économique européenne par :

RHONE ALPES COFFRAGE10 rue Victor Hugo
07100 ANNONAY
FRANCE

et fabriqué(s) dans l'usine :

USINE 1

fut (furent) soumi(s) par le fabricant à l'évaluation des performances du (des) produit(s) de construction, est (sont) soumi(s) par le fabricant à un contrôle de la production en usine ainsi qu'à des essais complémentaires d'échantillons prélevés dans l'usine conformément au plan d'essais prescrit, et que le CSTB, organisme notifié, a réalisé l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine, et réalise une surveillance, une évaluation et une appréciation continues du contrôle de la production en usine (système 2+).

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification du contrôle de production en usine décrites dans la spécification technique harmonisée de référence :

Guide d'Agrément Européen n°009 (ETAG 009) édition juin 2002 utilisé en tant que Document d'Evaluation Européen (DEE) complété de l'Evaluation Technique Européenne ETE -13/0040 délivré le 20/02/2018

sont appliquées et que ce contrôle de production en usine satisfait à toutes les exigences prescrites.

Quiconque présente ce certificat doit également produire in extenso la déclaration des performances du produit établie par le fabricant, ou son représentant désigné établi dans la zone économique européenne, et la spécification technique de référence.

Ce certificat est délivré le 29 juin 2018, il se substitue au certificat précédemment délivré le 02 mars 2015 et, sauf retrait ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative.

Ce certificat comporte 2 pages.

La liste des certificats délivrés par le CSTB est tenue à jour au CSTB.

Délivré à Champs sur Marne, le 29 juin 2018.

Pour le CSTB
Pour le Directeur Technique

Yannick LEMOIGNE

REVERBLOC

Kits système de coffrage intégré non porteurs à base de panneaux constitué de matériaux isolants PSE

Catégorie d'utilisation :

Voile continu